



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
1^{er} novembre 2004
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2005

21-28 janvier 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire
de 2004 (20-24 septembre 2004, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
Débat consacré au PNUD	3
II. Questions financières, budgétaires et administratives	3
III. Coopération Sud-Sud	4
IV. Évaluation	6
V. Programmes de pays et questions connexes	8
VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.	10
X. Fonds d'équipement des Nations Unies.	11
XI. Les femmes au PNUD.	13
Débat consacré au FNUAP	14
VII. Questions financières, budgétaires et administratives	16
VIII. Programmes de pays et questions connexes	18
IX. Programme consultatif technique	19
Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP	21
XII. Audit et contrôle internes	21
XIV. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	22
XIII. Questions diverses	23



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue du 20 au 24 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2004/L.3 et Corr.1), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2004 (DP/2004/32).

2. Le Conseil est convenu qu'il fallait engager de nouvelles consultations au niveau du Bureau avant d'adopter le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2005, le plan de travail annuel pour 2005 (DP/2004/CRP.7) et les dates suivantes proposées pour les sessions de 2005 :

Première session ordinaire de 2005 :	21-28 janvier 2005
Session annuelle de 2005 :	13-24 juin 2005 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2005 :	19-23 septembre 2005

3. Les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2004 figurent dans le document DP/2005/2, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <www.undp.org/execbrd/indexfr.htm>.

Déclaration de l'Administrateur

4. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administrateur du PNUD a réaffirmé l'importance de 2005 en tant qu'année charnière dans l'action menée par les Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date limite de 2015. Mettant l'accent sur l'urgence croissante en la matière, il a souligné que toute véritable tentative visant à respecter cette échéance passait nécessairement par l'augmentation sensible des ressources et l'accomplissement de progrès tangibles sur tous les fronts, en particulier en Afrique. À cet égard, il a appelé l'attention sur la réunion officieuse de haut niveau consacrée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique qui aurait lieu au cours de la session du Conseil. L'élimination des barrières commerciales favorisait l'accélération de la croissance dans les pays en développement, l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et les possibilités de développement du secteur privé. La communauté internationale ne pouvait pas se permettre de rater l'occasion qui lui était offerte en 2005 d'avoir recours aux politiques et aux ressources voulues et, surtout, de faire montre de toute la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. À propos de la réforme des Nations Unies et du renforcement des partenariats, l'Administrateur a appelé l'attention sur le partenariat – en pleine expansion – entre le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en tant que modèle d'une action de simplification et d'harmonisation au niveau des pays dont on pourrait s'inspirer pour une collaboration future avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a annoncé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait approuvé le reclassement du poste d'administrateur assistant et de directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques au rang de sous-secrétaire général.

6. Il a assuré aux délégations que le PNUD était attaché à l'égalité des sexes et s'employait à la promouvoir dans ses politiques et programmes. Il a mis l'accent sur les succès et les espoirs dus au lancement conjoint du système de planification des ressources de l'entreprise (Atlas) par le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et a appelé l'attention sur la relation entre le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le futur modèle d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies.

7. Les délégations ont insisté sur le fait que le PNUD devrait continuer de concentrer ses efforts sur la situation critique en Afrique, n'épargner aucun effort pour mieux aligner les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sur les objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer la coopération technique en matière de consolidation de la paix, de croissance économique et de sécurité humaine. On a évoqué la possibilité de demander une augmentation des fonds au titre de la sécurité pour faire face aux difficultés en la matière propres à certains pays. Pour ce qui était du renforcement des partenariats, les délégations ont encouragé le PNUD à redoubler d'efforts pour nouer des liens avec le secteur privé et la société civile. En outre, il serait bon que l'organisation mette à profit son partenariat – en pleine expansion – avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et les Volontaires des Nations Unies pour favoriser la prise en compte de la question de l'égalité des sexes.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

8. Les délégations ont examiné les documents DP/2004/34 et Add.1, DP/2004/35, DP/2004/36, DP/2004/37 et Add.1, DP/2004/38 et DP/2004/39 et se sont félicitées de la croissance constante de l'ensemble des ressources du PNUD au cours des quatre dernières années, en particulier de la tendance à la hausse des ressources ordinaires pour la troisième année consécutive. Il importait d'éliminer aussi rapidement que possible le fait que les autres ressources soient subventionnées par les ressources ordinaires.

9. En dépit de la multiplication des modalités de financement des activités de développement, on a insisté sur l'importance de l'aide publique au développement et de l'existence d'une base de ressources ordinaires prévisible et stable. Tout en se félicitant de l'augmentation des ressources ordinaires, on a fait remarquer qu'il fallait tenir compte des fluctuations des taux de change pour déterminer cette augmentation et que le Conseil souhaiterait peut-être éviter l'expression « contributions volontaires », qui risquait d'être mal comprise par les gouvernements. Eu égard au financement des programmes, plusieurs délégations ont tenu à souligner l'éventuel rôle constructif de la répartition des charges.

10. Les délégations ont noté que le PNUD s'employait à harmoniser les principes de recouvrement et de classification des coûts et l'ont encouragé à gérer ces coûts de façon transparente et à mettre au point un mécanisme plus simple de recouvrement des coûts assorti d'une obligation explicite de rendre compte des résultats. De même, le PNUD devrait s'employer à éliminer les subventions croisées dans les structures de financement pour en finir avec les dégrèvements/incitations en

faveur des donateurs d'autres ressources. Il serait bon par ailleurs de resserrer les liens interinstitutions, de renforcer le système de coordonnateur résident et d'examiner plus avant l'utilisation des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB 2).

11. Les délégations ont parlé du Bureau des services d'achats interorganisations et de son constant dynamisme en tant qu'entité qui s'autofinance et instrument de consultation, de renforcement des capacités et de partenariat, se sont félicitées de sa politique novatrice d'achats sur le Web et ont appuyé l'action visant à multiplier les programmes de formation régionaux/gouvernementaux. Elles ont encouragé le Bureau à renforcer ses services en ligne pour le secteur privé et à offrir des produits en provenance des pays en développement.

12. L'Administrateur a réaffirmé que le Programme avait fait montre de sa compétitivité et de son efficacité au niveau du marché pour ce qui était d'attirer des ressources autres que les ressources ordinaires, mais que sa viabilité financière à long terme dépendait de l'existence de ressources de base sûres et solides.

13. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a souligné la volonté du PNUD de recouvrer intégralement les coûts pour toutes les ressources qu'il recevait et gérait. Cela ne pourrait toutefois intervenir que progressivement, à mesure que d'anciens projets prenaient fin et que de nouvelles politiques étaient mises en place.

14. Concernant Atlas, il a signalé que la première vague était opérationnelle dans le monde entier pour les finances et le personnel recruté sur le plan national du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. L'accès externe à Atlas par des autorités nationales d'exécution et des projets ferait l'objet d'essais pilotes dans certains pays. Il importait de modifier les modalités de gestion et de formation pour tirer pleinement parti du nouveau système de planification. Il convenait en toute priorité d'améliorer le système d'établissement des rapports, aux données desquels l'accès immédiat avait déjà donné des résultats tangibles autrefois impossibles, tels que les feuilles de résultats concernant la parité des sexes. Pour ce qui était des frais relatifs à la sécurité du personnel, ils étaient financés à l'aide des ressources ordinaires et des autres ressources, et le PNUD s'efforçait de financer les dépenses locales en ayant recours au système des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

15. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2004/29 sur l'examen annuel de la situation financière, 2004/30 sur la gestion des coûts stratégiques et leur incidence sur le recouvrement des coûts, et 2004/31 sur le rapport du Bureau des services d'appui interorganisations pour l'exercice biennal 2002-2003.

III. Coopération Sud-Sud

16. Lors de l'examen du troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3), les délégations ont constaté avec satisfaction que les échanges commerciaux Sud-Sud avaient augmenté à un rythme de 11 % par an au cours des 10 dernières années, en particulier entre l'Afrique et l'Asie. Vu les avantages de la coopération Sud-Sud, les délégations étaient d'avis qu'il conviendrait d'en élargir la portée pour lutter contre le VIH/sida, créer des emplois

et réduire la pauvreté, et mettre le talent des personnes instruites originaires du Sud et vivant dans des pays développés au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont trouvé encourageant le fait que des pays émergents deviennent les principaux moteurs de la coopération Sud-Sud et souligné la nécessité de faire participer les pays les moins avancés de façon plus constructive.

17. Pour parvenir à ses objectifs de la façon la plus efficace possible, le PNUD devrait nommer rapidement un directeur à plein temps à la tête du Service spécial chargé de la coopération Sud-Sud.

18. Les délégations ont encouragé le PNUD à mieux utiliser les pays ayant un rôle clef et à continuer de promouvoir la coopération triangulaire. Dans le cas des catastrophes naturelles, par exemple, le Programme pourrait créer des capacités régionales de réaction en mettant à contribution les relations triangulaires pour obtenir des ressources sur le terrain.

19. Les délégations ont souligné qu'il fallait intégrer la coopération Sud-Sud à la conception et à la mise en œuvre des programmes, en l'harmonisant davantage avec les objectifs du Millénaire pour le développement et le plan de financement pluriannuel, et définir plus clairement le créneau à valeur ajoutée du Service spécial. Le PNUD devrait aussi veiller à ce que le nouveau plan ait un effet de catalyseur sur les activités horizontales du système des Nations Unies. Les délégations l'ont encouragé à saisir l'occasion de la Journée des Nations Unies pour promouvoir la coopération Sud-Sud entre pays en développement.

20. Le PNUD devrait continuer d'œuvrer en faveur de la coopération et de la participation du secteur privé et déterminer comment les pays développés pourraient faciliter la réalisation de ces objectifs. Il faudrait trouver des moyens de développer les marchés pour les marchandises en provenance du Sud et promouvoir les partenariats Asie-Afrique afin de mettre en commun les expériences acquises et les meilleures pratiques. À cet égard, il serait bon de mieux intégrer les enseignements tirés et d'analyser de plus près les relations entre les entreprises.

21. Les délégations ont encouragé le PNUD à formuler des stratégies pour stimuler la participation des bureaux de pays tout en évitant les chevauchements entre les organismes des Nations Unies. Le Service spécial devrait encourager la coopération Sud-Sud dans le cadre de groupes régionaux et sous-régionaux. Le Service spécial pourrait par ailleurs appuyer les initiatives Sud-Sud dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la gestion des catastrophes. Il serait judicieux pour le PNUD d'envisager la tenue de réunions périodiques avec les centres de coordination de la coopération Sud-Sud pour tirer parti des connaissances acquises sur le terrain.

22. Pour ce qui était de la nomination d'un directeur du Service spécial, l'Administrateur associé a déclaré que de nombreuses candidatures avaient été reçues à l'issue de l'affichage de l'avis de vacance de poste. Une liste courte des candidats susceptibles d'être retenus avait été approuvée à l'issue d'un examen approfondi des candidatures et une décision finale serait prise d'ici à la mi-octobre 2004.

23. Soulignant l'évolution de la coopération Sud-Sud, le Directeur du Groupe d'appui opérationnel a appelé l'attention sur le rôle crucial des consultations dans la réorientation des capacités accrues de cette coopération et des attentes qu'elle suscitait. Le PNUD avait commencé à envisager de ne plus simplement jouer un rôle

de mobilisateur pour devenir aussi le catalyseur de résultats tangibles sur le terrain. De nouveaux domaines d'activité avaient été recensés, dont la mise en commun des meilleures pratiques de prévention du VIH/sida et la promotion du secteur privé par le biais du Forum des entreprises Afrique-Asie. Le nouveau cadre de coopération Sud-Sud, issu de cette nouvelle conception, n'aurait de cesse d'évoluer à l'avenir. Le personnel serait détaché vers des centres régionaux pour favoriser les initiatives interrégionales; une base de données des meilleures pratiques Sud-Sud serait établie, des services directs répondant à la demande seraient fournis et la coopération triangulaire élargie. Le Directeur a souligné que le terme « moteur principal » ne renvoyait pas nécessairement aux pays ayant un rôle clef mais aux pays disposés à ouvrir la voie. Les plans concernant la Journée des Nations Unies continuaient d'évoluer et seraient, entre autres, axés sur les partenariats entre secteurs public et privé. Une réunion sur les initiatives Sud-Sud était prévue pour 2005 afin de resserrer la collaboration entre les donateurs du Comité d'aide au développement.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/32 sur le troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud.

IV. Évaluation

25. Les délégations ont examiné les documents DP/2004/40, DP/2004/41 et DP/2004/42 et se sont félicitées des progrès des activités d'évaluation. Elles ont souligné qu'il importait de rendre compte des résultats conformément aux objectifs institutionnels du PNUD, tels que définis dans le plan de financement pluriannuel et avec lesquels, ont-elles constaté avec satisfaction, les fonds et programmes du PNUD étaient mieux alignés.

26. D'aucuns ont affirmé que le PNUD ne devrait épargner aucun effort pour veiller à ce que l'évaluation des résultats en matière de développement demeure l'une de ses plus hautes priorités. Ils ont toutefois constaté que le PNUD n'avait pas suffisamment intégré les instruments de gestion axée sur les résultats et l'ont donc instamment prié d'accorder le rang de priorité le plus élevé à la formation du personnel clef à la planification, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports axés sur les résultats.

27. Les délégations ont exprimé leur préoccupation devant le petit nombre d'évaluations des bureaux de pays, fondement d'une prise de décisions efficace et de la responsabilisation. Tout en reconnaissant que des évaluations avaient été faites au cours de la période à l'examen, les délégations ont prié le Programme de procéder à un plus grand nombre d'évaluations des bureaux de pays l'année suivante. Il a été suggéré que le contrôle de la qualité reste une des premières priorités pour garantir au Programme une base solide de données. Le PNUD a été prié d'ajouter, dans son prochain rapport annuel sur l'évaluation des activités, une annexe qui comporterait un bilan de toutes les évaluations effectuées au niveau institutionnel et dans les bureaux de pays.

28. Les délégations ont souligné l'importance intrinsèque de ces évaluations pour un organisme fondé sur les connaissances et les réseaux de connaissances. Elles se sont félicitées de la mise en place du Centre de gestion en ligne des évaluations en tant que dépositaire des connaissances en matière d'évaluation et ont encouragé le PNUD à veiller à ce que ces données soient aussi accessibles que possible. Le programme d'échange de personnel entre les bureaux de pays et le Bureau de

l'évaluation a été jugé novateur et méritant d'être éventuellement reproduit. Les délégations ont souhaité obtenir davantage d'informations sur l'expansion du réseau d'évaluation (EvalNet) et sur les initiatives régionales liées au renforcement des capacités tant à l'intérieur du PNUD qu'entre ses partenaires. Elles ont par ailleurs encouragé le Programme à continuer de faire fond dans ses travaux sur le réseau d'évaluation du Comité d'aide au développement. On a suggéré que l'approche du Fonds international pour le développement agricole en matière de suivi des recommandations sur l'évaluation pourrait servir de modèle au PNUD.

29. Les délégations se sont félicitées de l'établissement de rapports clairs et ont salué la qualité et l'utilité de l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale. Ces évaluations devraient servir d'instruments de formation et de source de responsabilisation pour le Conseil d'administration. D'aucunes ont exprimé certaines préoccupations quant au caractère vague de l'évaluation de l'efficacité du second cadre de coopération mondiale, encore que de tels jugements étaient peut-être prématurés. Les délégations ont instamment prié le PNUD de continuer d'appliquer les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation lorsqu'il établirait le projet de troisième cadre de coopération mondiale, en particulier d'établir une série d'indicateurs mesurables pour évaluer sa performance. Le Conseil d'administration examinerait de façon plus approfondie la proposition concernant le troisième cadre de coopération mondiale lors de sa première session ordinaire en 2005.

30. La Directrice du Bureau de l'évaluation a remercié le Conseil de son utile retour de l'information et de son aide constante, qui avaient permis au PNUD d'améliorer ses activités d'évaluation. Elle est convenue qu'il était nécessaire d'examiner la question de la faible fréquence des évaluations menées au niveau des pays et, partant, la solidité de la base sur laquelle le PNUD s'appuyait. Elle a constaté qu'un peu plus de 30 évaluations des résultats avaient été effectuées en septembre 2004, mais que les bureaux de pays avaient prévu de terminer 64 évaluations entre octobre 2004 et juin 2005.

31. Elle a assuré aux délégations que l'évaluation des résultats de développement restait une priorité élevée. Les évaluations nationales et thématiques continueraient d'être axées sur des questions stratégiques de la plus haute importance pour le PNUD et de soulever des questions du même ordre.

32. Pour ce qui était de l'importance des évaluations pour un organisme fondé sur les connaissances et les réseaux de connaissances, elle a insisté sur l'utilité du Centre de gestion en ligne des évaluations, qui facilitait la mise en commun des données d'expérience sur l'évaluation entre les bureaux de pays par le biais de sa base de données mondiales.

33. En réponse aux observations concernant le second cadre de coopération mondiale, le Directeur du Bureau des politiques de développement a précisé que, lors de la conception du troisième cadre de coopération mondiale, le Programme accorderait la plus grande attention aux recommandations d'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale. La principale difficulté consistait à veiller, à l'aide d'indicateurs mesurables, à ce que les dispositions du cadre de coopération mondiale aient une incidence sur le terrain. Le PNUD collaborerait étroitement avec le Conseil à l'établissement du troisième cadre de coopération mondiale.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/33 concernant le rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation et 2004/34 sur l'évaluation du deuxième cadre de coopération mondiale.

V. Programmes de pays et questions connexes

35. Le Conseil d'administration a examiné en détail la note de l'Administrateur sur l'assistance à la Somalie (DP/2004/43 et Corr.1) décrivant le programme du PNUD proposé pour 2005-2006, en tenant compte de l'évolution récente du processus de paix et de réconciliation.

36. Il a passé en revue les prorogations des cadres de coopération avec le Sénégal, Sainte-Hélène et le Paraguay (DP/2004/44) et a fait des observations sur les projets de descriptif de programme pour Maurice, la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et le Guatemala.

37. Le Conseil a par ailleurs entendu un exposé sur l'assistance du PNUD au Myanmar portant sur les principaux résultats et conclusions de l'évaluation indépendante de 2004 des projets de l'initiative de développement humain menée en août 2004.

Assistance à la Somalie

38. Lors de l'examen de l'actuelle situation en Somalie et de ses incidences sur la fourniture d'une assistance humanitaire et d'une aide au développement, les délégations se sont déclarées favorables à l'approche stratégique du PNUD visant à promouvoir la paix et la sécurité en se concentrant sur la primauté du droit, la réduction de la pauvreté, la gouvernance, l'administration publique et la société civile.

39. Elles ont toutefois demandé un complément d'information sur les enseignements tirés, ont encouragé le PNUD à collaborer encore plus étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et l'ont engagé à adopter une approche plus proactive en matière de consolidation de la paix et de renforcement des capacités techniques du Gouvernement, ce qui devrait être facilité par le fonds d'affectation spéciale créé en 2002 et par l'appui apporté à l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

40. Les délégations ont constaté avec une vive préoccupation que le rapport ne signalait aucun fait nouveau constructif, tel que l'accélération du processus de paix ou le programme de retour des réfugiés, ou encore l'exemplaire coordination de l'équipe de pays qui avait permis une mise en œuvre sans heurts du programme, ou enfin le nouvel instrument d'appui au plan international des Nations Unies pour un programme conjoint d'assistance rapide. Elles ont recommandé au Programme de collaborer plus étroitement avec le Gouvernement aux activités de désarmement, de démobilisation, de relèvement et de réinsertion et elles ont souligné qu'il importait que le processus de paix soit pris en main par les Africains.

41. Les délégations ont encouragé le PNUD à continuer de mobiliser des ressources et d'établir des partenariats stratégiques, notamment par le biais de la procédure d'appel global et de l'appui direct aux donateurs, et de collaborer avec

l'Autorité intergouvernementale sur le Forum des partenaires de développement à des activités concernant l'assistance internationale et les arrangements de coordination à l'appui du futur Gouvernement fédéral transitoire de Somalie.

42. Le coordonnateur résident/représentant résident a précisé que les derniers faits nouveaux constructifs ne figuraient pas dans la note de l'Administrateur car elle avait été rédigée avant que n'interviennent lesdits faits, et il a assuré aux délégations que la base de données serait rapidement mise à jour. Le PNUD pouvait contribuer davantage au processus de paix en Somalie en encourageant la communauté des entreprises et la société civile à jouer un rôle plus important et en resserrant les liens de coordination entre les organismes des Nations Unies. Pour faire face comme il convient à la crise, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour appuyer l'aide publique au développement.

43. Le Conseil a autorisé l'Administrateur à approuver des projets compatibles avec l'approche stratégique au cas par cas.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/35 sur l'assistance à la Somalie.

Assistance au Myanmar

45. À la suite de l'exposé sur l'assistance au Myanmar, les délégations se sont félicitées des activités du PNUD au niveau des collectivités, en particulier de ses travaux relatifs au VIH/sida et de son rôle impartial de défenseur des pauvres. Compte dûment tenu du mandat précis régissant l'assistance du PNUD au pays, des délégations ont fait des observations sur l'incapacité du Programme d'avoir une plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté, et ce malgré les vastes besoins dans le pays et l'orientation particulière des activités du PNUD. À cet égard, les travaux du PNUD sur les dispositions à prendre en faveur des pauvres dans le cadre de son mandat ont emporté l'adhésion.

46. Le Gouvernement a été invité à tenir pleinement son engagement d'aider le PNUD à mettre en œuvre le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, notamment au niveau des collectivités, où d'importants progrès avaient déjà été accomplis dans le cadre des projets du PNUD relatifs à l'indicateur du développement humain.

47. Les délégations attendaient avec intérêt le rapport de 2004 sur la mission d'évaluation du projet du PNUD relatif à l'indicateur de développement humain au Myanmar, qui serait présenté lors de la première session ordinaire en janvier 2005.

48. Le coordonnateur résident/représentant résident a assuré au Conseil d'administration qu'il n'épargnait aucun effort pour multiplier les consultations entre les diverses parties prenantes, et que le cadre stratégique des Nations Unies était un des mécanismes utilisés à cet effet. Concernant la gestion du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD avait mis en place un certain nombre de mécanismes pour mener de fréquents audits et veiller à la bonne utilisation et au constant approvisionnement de ce Fonds.

49. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé sur l'assistance au Myanmar.

Décisions concernant les programmes de pays

50. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme pour Maurice, la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée et le Guatemala et des commentaires y relatifs.

51. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation des cadres de coopération avec le Sénégal, Sainte-Hélène et le Paraguay.

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

52. Lors de l'examen du rapport du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2004/45), les délégations ont rendu hommage au Directeur exécutif pour les qualités de dirigeant dont il avait fait montre en vue d'améliorer la situation financière difficile du Bureau, et elles l'ont encouragé à redoubler d'efforts pour faire appliquer le processus de gestion du changement et assurer les responsabilités et la stabilité financière du Bureau.

53. Tout en continuant à mettre l'accent sur le mandat de l'organisation, la gouvernance et les efforts de décentralisation, le Bureau devrait poursuivre rapidement les réformes internes et attirer de nouveaux contrats. À ce sujet, les délégations ont fait remarquer qu'il importait d'accroître le volume des contrats en coopérant avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD.

54. Les délégations ont demandé au Comité de coordination de la gestion d'apporter un appui complet et impartial au Bureau et d'envisager d'augmenter le nombre de ses membres afin de mieux refléter l'éventail de clients du Bureau. Elles se sont dites favorables au dialogue engagé entre le Bureau, les États Membres et le Comité de coordination de la gestion, et ont prié celui-ci de faire rapport au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2005, sur les conseils fournis et les progrès accomplis.

55. Préoccupées par les prévisions financières et le montant prévu du solde des fonds à reporter, les délégations attendaient avec intérêt la tenue, en novembre 2004, d'une réunion officieuse afin d'examiner les résultats financiers de 2004 et les perspectives pour 2005.

56. En ce qui concerne les observations préliminaires du Bureau concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, les membres du Conseil ont décidé de reporter la poursuite de leur examen à la première session ordinaire de 2005, lorsque seraient officiellement présentés le rapport ainsi que les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

57. Le Directeur exécutif a pris note avec satisfaction de l'appui exprimé par les délégations ainsi que de leurs préoccupations quant aux prévisions financières actuelles et au montant prévu du solde des fonds à reporter. Il a assuré le Conseil que le Bureau continuerait d'œuvrer en vue d'assurer la sécurité financière de l'organisation. Le Conseil resterait pleinement informé, et un rapport portant sur la stratégie du Bureau et faisant le point de sa situation financière serait présenté à la première session ordinaire de 2005. Le Directeur exécutif attendait avec intérêt la

tenue d'une réunion officielle avec les membres du Conseil à la fin du mois de novembre en vue de rendre compte des progrès réalisés.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/36 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

59. Dans le rapport d'activité sur les options concernant un modèle de plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2004/46), deux options étaient proposées afin de trouver un nouveau créneau stratégique pour le Fonds, le maintien du statu quo n'étant pas une solution viable. La première option, un modèle fondé sur l'aide publique au développement (APD), prévoyait un fonds spécialisé dans la microfinance de détail et financé par des contributions volontaires. La seconde, un modèle inspiré par le secteur privé, prévoyait un fonds spécialisé dans l'acheminement et l'affectation de capitaux privés en vue de financer des investissements à forte incidence sociale à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans les deux cas, les programmes de gouvernance locale seraient confiés au PNUD dans le cadre d'un centre pour le développement local nouvellement créé.

60. En réponse, des délégations ont mis l'accent sur le rôle original que le Fonds jouait grâce aux programmes de gouvernance locale et de microfinancement qu'il avait mis en œuvre dans des domaines tels que l'atténuation de la pauvreté et les conséquences à tirer sur le plan des politiques, des programmes reproduits par des donateurs. Il a été constaté que les pays les moins avancés (PMA) avaient grand besoin des connaissances spécialisées du FENU, notamment pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et répondre à leurs propres besoins.

61. Bien que les délégations se soient accordées à reconnaître le rôle original joué par le Fonds dans les activités de développement, leurs réactions avaient divergé au sujet des options proposées par le PNUD, à savoir intégrer les activités de gouvernance locale du FENU dans une unité distincte appelée le Centre pour le développement local, tout en maintenant les activités de microfinancement au sein du Fonds, et en les étendant éventuellement aux initiatives de développement du secteur privé. Plusieurs délégations ont appuyé l'intégration des activités de gouvernance locale et de microfinancement du FENU dans le PNUD, estimant qu'il s'agissait là d'une option synergique allant dans le sens des vastes efforts de rationalisation structurelle déployés dans le système des Nations Unies. D'autres délégations ont jugé que trop peu d'options avaient été proposées, alors que d'autres se sont dites satisfaites de l'actuel modèle du Fonds.

62. Les délégations favorables à l'option de l'intégration ont avancé que cela permettrait aux activités de microfinancement et de gouvernance locale du FENU de se poursuivre dans le cadre du PNUD. En outre, on a largement convenu que l'unité intégrée chargée de la gouvernance locale devrait continuer à mettre l'accent sur les PMA. Des informations plus complètes avaient été requises en ce qui concerne la façon dont l'intégration se déroulerait et le montant des ressources nécessaires.

63. Les délégations favorables à l'option du statu quo, à savoir le maintien de l'actuel modèle du FENU, ont affirmé que la mobilisation des ressources, la sensibilisation et la fourniture d'une assistance ou de connaissances spécialisées

étaient, pour le Fonds, des solutions plus viables que la restructuration, et ont suggéré que le PNUD joue un rôle plus actif pour la mobilisation de ressources en faveur du FENU.

64. D'autres membres du Conseil ont indiqué que le processus d'intégration du FENU dans le PNUD leur semblait précipité et se sont dits préoccupés par l'idée d'une éventuelle modification du mandat du Fonds. Ils ont affirmé que, bien que devant être quelque peu restructuré, le modèle de plan d'activité du FENU était pour l'essentiel performant, comme en témoignaient la réputation du Fonds en tant que partenaire solide et efficace ainsi que ses activités décisives et utiles de microfinancement. Ils ont insisté sur le fait qu'ils ne disposaient pas de suffisamment d'informations pour prendre une décision éclairée. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude du fait que le FENU était sans secrétaire exécutif depuis presque un an, ce qui nuisait à l'effort global de sensibilisation.

65. Plusieurs membres du Conseil ont émis des réserves concernant l'idée selon laquelle le Fonds pourrait faire office d'organe centralisateur ou de courtier en gros sur le marché financier, et quelques membres se sont dits particulièrement préoccupés à l'idée que le FENU pourrait prendre des risques sur le plan financier. Ils ont demandé une analyse beaucoup plus poussée en vue d'étudier cette option.

66. En conclusion, les membres du Conseil ont prié le PNUD d'établir une proposition détaillée portant sur l'organisation, la gestion, les effectifs, les programmes et les modalités de financement du futur centre, qui comprendrait également une évaluation des perspectives et des risques, en vue de la présenter au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 2005.

67. Le Conseil a demandé qu'on lui fournisse d'autres précisions sur la viabilité et la faisabilité des options 1 et 2, compte tenu des préoccupations exprimées par les délégations, mais aussi qu'on lui propose d'autres options possibles, telles que le maintien d'un fonds indépendant et le renforcement de l'aide apportée par le PNUD au FENU dans les efforts que celui-ci déployait pour mobiliser des ressources.

68. Les délégations ont demandé au PNUD d'approfondir l'analyse de l'option tendant à intégrer les activités de microfinancement du Fonds dans le PNUD, et d'en rendre compte au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005.

69. Lorsqu'il a sollicité ce complément d'information, le Conseil d'administration a confirmé que la décision finale concernant le mandat et l'avenir du FENU était du seul ressort de l'Assemblée générale des Nations Unies.

70. Prenant note avec satisfaction des observations franches et constructives formulées par les délégations, l'Administrateur associé a fait observer qu'il fallait trouver un créneau stratégique pour le Fonds en fonction des options présentées dans le document DP/2004/46. Il a souligné qu'il importait de parvenir à un consensus sur la meilleure stratégie possible pour l'avenir du Fonds, et a assuré les délégations que ce processus se déroulerait dans un climat de transparence. Il a indiqué qu'un secrétaire exécutif ne serait nommé qu'après que l'on ait décidé de l'avenir du Fonds.

71. Le Secrétaire exécutif adjoint/fonctionnaire responsable du FENU a appelé l'attention sur les efforts qui étaient faits pour tirer parti des avantages comparatifs du Fonds en encourageant la croissance du microfinancement durable dans les PMA d'Afrique.

72. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/37 concernant le rapport d'activité sur les options concernant un modèle de plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies.

XI. Les femmes au PNUD

73. Les délégations ont remercié l'Administrateur d'avoir mis en lumière les succès remportés par le PNUD en ce qui concerne l'intégration de la dimension femmes et présenté le plan d'action commun avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2004/47).

74. Les délégations se sont dites satisfaites de l'engagement que l'organisation avait pris d'intégrer la dimension femmes dans tous ses programmes et activités et d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans tous les services du PNUD. Des délégations ont toutefois demandé des informations supplémentaires précises sur la façon dont l'organisation mesurait les résultats relatifs à la parité des sexes, ainsi que plus de détails sur les indicateurs sexospécifiques, leur utilisation et les moyens employés pour extraire des données du plan de financement pluriannuel et du système de planification des ressources. Elles ont voulu savoir s'il existait un calendrier pour réaliser l'équilibre hommes-femmes dans les programmes, et ont demandé plus de renseignements sur l'équipe spéciale interinstitutions, dirigée par UNIFEM, chargée de mettre au point un ensemble d'outils à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes. On a également voulu savoir si le PNUD serait en mesure de réaliser les objectifs du plan d'action commun avec les ressources financières et humaines actuellement disponibles.

75. Les délégations se sont félicitées de l'initiative relative à la feuille de résultats concernant la parité des sexes et de son utilité en tant qu'outil de surveillance continue conçue pour atteindre un parfait équilibre hommes-femmes à tous les niveaux de l'organisation en 2010. Elles ont toutefois demandé plus d'informations sur le fonctionnement de la feuille de résultats et ont voulu savoir s'il existait un programme d'incitation à l'application de cette initiative au niveau de la gestion. En général, elles ont souligné qu'il importait de surveiller la mise en œuvre des activités de prise en compte de la dimension femmes, et ont encouragé le PNUD à bien répartir les responsabilités et à effectuer des évaluations systématiques des résultats.

76. Les délégations ont engagé le PNUD à ne pas perdre de vue l'autonomie et le rôle d'UNIFEM en tant que catalyseur et innovateur pour ce qui est des programmes liés à la parité des sexes. Elles ont également engagé le PNUD à coopérer avec UNIFEM à la promotion de l'égalité des sexes dans tous les secteurs. Elles ont salué la collaboration entre le PNUD et UNIFEM dans les centres de services régionaux et noté avec satisfaction que des équipes UNIFEM-PNUD travaillaient avec des groupes chargés des pratiques de base afin d'analyser davantage les progrès accomplis en ce qui concerne les femmes. Elles ont toutefois souligné qu'UNIFEM devrait continuer à soumettre des rapports distincts.

77. Les délégations se réjouissaient à l'idée de faire le point des progrès réalisés dans le cadre du partenariat entre le PNUD et UNIFEM et d'engager une discussion sur la stratégie globale d'intégration de la dimension femmes, ainsi que sur le plan de mise en œuvre, à la première session ordinaire de janvier 2005.

78. Le Directeur du Bureau des politiques de développement a assuré aux délégations que le PNUD s'employait actuellement à créer des indicateurs fiables pour mesurer les résultats relatifs à la parité des sexes. Les retards constatés dans la mise au point de ces indicateurs s'expliquaient en partie par les difficultés inhérentes à l'établissement de résultats sexospécifiques dans le cadre des projets et programmes. On a souligné le rôle clef d'UNIFEM en tant qu'innovateur et catalyseur, en particulier à l'échelle des pays, où UNIFEM et le PNUD s'efforçaient d'unir leurs efforts.

79. La Directrice adjointe chargée des programmes à UNIFEM a dit qu'elle attendait avec intérêt la réunion officielle qui se tiendrait en novembre 2004 pour mettre la dernière main à l'ensemble d'outils relatifs à l'égalité des sexes et examiner les incidences de l'examen triennal des activités opérationnelles. En soulignant le caractère autonome et novateur du Fonds, elle a indiqué qu'UNIFEM tenait à continuer de soumettre des rapports distincts.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/38 sur les femmes au PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration du Directeur exécutif adjoint

81. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a prononcé l'allocution inaugurale au nom de la Directrice exécutive du FNUAP, qui ne pouvait pas assister à la réunion. Il a informé le Conseil d'administration que le Secrétaire général avait confirmé la nomination de la Directrice exécutive pour une nouvelle période de trois ans. Au nom de la Directrice exécutive, il a remercié les membres du Conseil de leur appui énergique et indéfectible.

82. Appelant l'attention sur le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, il a fait remarquer que des pays avaient pris pour modèle le Programme d'action de la Conférence et avaient réaffirmé qu'ils étaient résolus, entre autres, à œuvrer en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à assurer un accès à des services de soins de santé procréative de qualité, notamment pour combattre le VIH/sida, et à mobiliser des ressources pour atteindre les buts et objectifs fixés par la Conférence. Il a fait observer que le point d'orgue des activités dans toutes les régions serait la célébration du dixième anniversaire de la Conférence par l'Assemblée générale, le 14 octobre 2004 à New York. Il a insisté sur les liens essentiels qui existaient entre le programme établi par la Conférence et les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie.

83. S'agissant de l'examen triennal des activités opérationnelles, il a souligné que le FNUAP, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, cherchait en permanence de nouveaux moyens de renforcer la collaboration au sein du système et avec d'autres partenaires de développement. Une solution serait d'harmoniser et de simplifier les règles et procédures. Il a insisté sur le fait que la réforme de l'ONU était axée sur les personnes et sur la façon de rendre le système plus efficace pour répondre aux besoins de ces personnes.

84. Alors qu'il remerciait les pays de leurs contributions et de la confiance qu'ils avaient accordée au FNUAP, il a fait remarquer qu'en 2004, pour la première fois de son histoire, le FNUAP s'attendait à ce que le montant total de ses recettes dépasse la barre des 400 millions de dollars. Cette augmentation des ressources était principalement due à une hausse des contributions versées par huit grands donateurs et au taux de change favorable de l'euro.

85. Le Directeur exécutif adjoint a pris note des activités supplémentaires que le FNUAP avait entreprises pour renforcer son action dans le domaine de la culture et des droits de l'homme, notamment la création d'une page Web consacrée aux monographies sur la culture. Avant de conclure, il a présenté l'examen annuel de la situation financière pour 2003. Il a appelé l'attention sur les mesures supplémentaires qu'il fallait prendre pour assurer la sécurité du personnel et des locaux du FNUAP dans le monde entier et sur les ressources nécessaires à cette fin. Ces questions seraient examinées par le Conseil d'administration au titre du point 7 de l'ordre du jour : Questions financières, budgétaires et administratives.

86. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégations ont félicité la Directrice exécutive d'avoir été reconduite dans ses fonctions et lui ont souhaité un prompt rétablissement. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui au FNUAP et se sont félicitées que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement figure parmi les priorités de la communauté internationale. Elles ont souligné que ce programme était essentiel pour éliminer la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance de la coopération Sud-Sud a été mise en avant. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les bonnes nouvelles concernant les ressources du FNUAP. Elles ont toutefois engagé le Fonds à augmenter le nombre des donateurs. Elles ont souligné qu'il fallait accroître les ressources ordinaires et aller plus loin dans le partage des charges entre donateurs. Un certain nombre de délégations ont annoncé leurs contributions au Fonds, et certaines d'entre elles ont sensiblement augmenté la leur.

87. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la Déclaration des dirigeants mondiaux et prié instamment les pays qui ne l'avaient pas encore fait de la signer en signe de soutien à la Conférence internationale sur la population et le développement.

88. Les observations des délégations concernant l'examen annuel de la situation financière pour 2003 et les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des locaux du FNUAP dans le monde entier sont décrites dans la section ci-après consacrée au point 7 de l'ordre du jour : Questions financières, budgétaires et administratives.

89. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui et de leurs conseils et s'est félicité des contributions annoncées par un certain nombre de délégations. Il a également remercié les délégations pour les vœux qu'elles avaient adressés à la Directrice exécutive et a fait savoir qu'il les lui transmettrait. Le FNUAP était très encouragé par le soutien exprimé en faveur de la Déclaration des dirigeants mondiaux. Il a pris note des observations relatives aux ressources du Fonds et a assuré le Conseil que le FNUAP s'emploierait à accroître ses ressources ordinaires et à augmenter le nombre de donateurs. Il a confirmé que la coopération Sud-Sud figurait parmi les priorités du FNUAP. Répondant à une question, il a indiqué que le Fonds suivait de près la

situation démographique complexe que connaissaient les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Il a fait remarquer que le FNUAP attachait une grande valeur à ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres partenaires de développement. Il a également fait référence à l'important partenariat du Fonds avec l'OMS, notamment en ce qui concerne l'initiative « 3 millions d'ici à 2005 » visant à lutter contre le VIH/sida.

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

Examen annuel de la situation financière, 2003

90. Après la présentation de l'examen annuel de la situation financière pour 2003 (DP/FPA/2004/15) et du rectificatif (DP/FPA/2004/15/Corr.1), un certain nombre de délégations ont pris la parole et se sont dites satisfaites de la tendance à la hausse des fonds du FNUAP. Elles ont toutefois mis en garde contre toute complaisance et fait observer que cette hausse s'expliquait par quelques taux de change favorables et un nombre restreint de grands donateurs. Elles ont engagé le Fonds à augmenter le nombre de donateurs et mis l'accent sur la nécessité d'accroître les ressources ordinaires. Il a été souligné que le partage des charges entre donateurs devrait être une des principales préoccupations lors de la mobilisation des ressources. Des délégations ont demandé un complément d'informations concernant certaines des tendances, notamment la réduction des dépenses afférentes aux programmes en 2003 et la multiplication des mises en œuvre directes par le Fonds. Elles ont également demandé à savoir comment le FNUAP entendait bénéficier d'un financement plus stable. Tout en notant que le rapport était clair et concis, des délégations ont fait remarquer qu'il serait utile de faire figurer dans les futurs rapports des définitions des différentes catégories de recettes et de dépenses.

91. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a remercié les donateurs qui avaient annoncé des contributions en hausse. Elle s'est félicitée des augmentations annoncées précédemment par d'autres grands donateurs, ainsi que des contributions versées par des pays en développement, notamment pour appuyer leur programme de pays. Elle a exprimé l'espoir que les nouveaux membres de l'Union européenne seraient en mesure de renforcer leur soutien au FNUAP. Elle a déclaré que la stratégie de mobilisation des ressources du Fonds était axée sur l'augmentation du nombre de donateurs ainsi que sur l'accroissement des ressources ordinaires. Elle a pris note de la tendance à recourir au cofinancement et déclaré que le FNUAP avait reçu d'importantes contributions de la part de certains donateurs pour des programmes donnés.

92. En ce qui concerne la baisse des dépenses afférentes aux programmes en 2003, un montant de près de 40 millions de dollars avait été reporté de 2001 à 2002. Le montant reporté de 2002 à 2003 n'avait toutefois été que de 6,6 millions de dollars. Certaines dépenses non renouvelables avaient été faites en 2003, par exemple pour le système de planification des ressources. De même, la hausse des traitements du personnel dans tout le système, comme prescrit par l'Assemblée générale, avait grevé le budget d'appui biennal du Fonds. Un montant de 20 millions de dollars avait été reporté de 2003 à 2004 en raison de paiements tardifs ou de larges contributions versées à la fin de l'année. Le FNUAP était profondément reconnaissant pour les contributions supplémentaires reçues en fin d'année, mais il

n'était pas toujours possible d'affecter rapidement ces fonds aux programmes à cette période de l'année. Répondant à la question de savoir comment le Fonds comptait assurer sa stabilité financière, elle a indiqué qu'une solution possible serait que davantage de pays fassent des annonces de contributions pluriannuelles, ce que très peu d'entre eux faisaient à l'heure actuelle.

93. Répondant à une question, le Directeur de la Division des services de gestion a indiqué que le coût de l'assurance après la cessation de service était actuellement estimé à 69,5 millions de dollars. Il a déclaré que les dépenses effectuées au titre de ces prestations avaient été comptabilisées par le FNUAP au moment du décaissement et que mention en avait été faite dans les états financiers du Fonds pour 2002. Il a ajouté que la question était encore examinée au sein du système des Nations Unies aux fins d'harmonisation. S'agissant de l'examen annuel de la situation financière, il appréciait à leur juste valeur les propositions émanant des délégations et indiqua que le FNUAP en tiendrait compte dans ses futurs rapports.

94. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/26 : Examen annuel de la situation financière, 2003.

Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier

95. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a présenté le rapport intitulé Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier (DP/FPA/2004/14). Elle a décrit les éléments jugés essentiels pour assurer la sécurité du personnel du Fonds et fourni des renseignements additionnels qui avaient été présentés précédemment au CCQAB.

96. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui aux mesures de sécurité requises pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier. Des délégations ont souligné que la sécurité du personnel était d'une importance cruciale et ne devrait pas être compromise. Certaines délégations ont déclaré qu'il faudrait garder à l'esprit les recommandations du CCQAB. Des délégations ont demandé des informations plus détaillées sur les mesures supplémentaires de sécurité. Elles ont également demandé s'il existait un lien entre celles-ci et le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale. Elles se sont en outre enquis de la coordination avec le dispositif de sécurité mis en place à l'échelle du système des Nations Unies. Certaines délégations ont indiqué que les frais de sécurité devraient être financés au moyen du budget ordinaire de l'ONU. D'autres ont déclaré qu'un montant maximal de ressources devrait être affecté aux programmes et aux projets et que le financement des programmes de base devrait pas pâtir de l'adoption des mesures susmentionnées.

97. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) s'est dite satisfaite de l'appui exprimé. Des fonds étaient nécessaires pour permettre au FNUAP de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle, de payer sa part des coûts – plus élevés – relatifs au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, de faire face à l'augmentation des frais d'assurance, et d'établir une structure de sécurité de base au Fonds. Le FNUAP était présent dans plus de 140 pays mais il fallait seulement financer les postes de trois conseillers régionaux

pour la sécurité. Des effectifs supplémentaires permettraient au FNUAP de collaborer efficacement avec la structure de sécurité centrale du système des Nations Unies et d'appliquer rapidement les directives de sécurité. Le conseiller pour la sécurité du Fonds avait largement contribué à améliorer les efforts de sécurité du FNUAP. Les budgets des projets serviraient à cofinancer certaines mesures de sécurité. Celles-ci étaient toutefois distinctes des mesures supplémentaires de sécurité pour lesquelles des fonds étaient requis. La Directrice exécutive adjointe a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP ferait tout son possible pour réduire au minimum l'incidence des frais de sécurité sur les programmes.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/27 : Mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier.

Rapport du CCQAB

99. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les mesures supplémentaires de sécurité nécessaires pour protéger le personnel et les locaux du FNUAP dans le monde entier (DP/FPA/2004/17).

VIII. Programmes de pays et questions connexes

100. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) et le Directeur de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté le projet de programme de pays pour le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/5).

101. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le projet de programme de pays avait été élaboré en étroite consultation avec la société civile du Guatemala. Elles ont approuvé l'accent mis par le FNUAP sur la présence d'accoucheuses qualifiées lors des naissances et les efforts faits pour mieux identifier les urgences obstétriques et se sont félicitées de la baisse du taux de mortalité maternelle enregistrée entre 1989 et 2000. Elles ont également souligné combien il était important de prendre en compte les facteurs culturels dans le domaine de la santé génésique.

102. Une délégation a précisé que son pays n'avait pas l'intention de mettre fin à son programme d'aide à la contraception au Guatemala et a demandé que le projet de programme soit modifié en conséquence. Elle a ajouté que le maintien du programme de distribution de contraceptifs du FNUAP au-delà de 2005 favoriserait la pérennité de l'utilisation de contraceptifs dans ce pays. À cet égard, les délégations se sont félicitées de la nouvelle contribution que le Gouvernement néerlandais avait décidé d'accorder au FNUAP pour la fourniture de produits de santé génésique au Guatemala.

103. Les délégations ont souligné la nécessité d'aider les groupes les plus vulnérables, en particulier les groupes autochtones, et notamment de leur ouvrir plus largement l'accès aux services de santé et aux services éducatifs. Elles ont demandé des informations complémentaires sur la composante du programme relative à la population autochtone, ainsi que sur l'équilibre entre les zones urbaines et les zones

rurales. Sur la question de la viabilité à long terme du programme, une délégation a constaté avec inquiétude que 80 % des ressources du programme proviendraient d'autres ressources que les ressources de base. Elle a souligné l'importance d'appliquer une approche participative associant les groupes autochtones à l'élaboration des projets. Elle a ajouté que son pays prévoyait de réaliser un projet global dans la région des hauts plateaux de l'ouest du Guatemala, qui serait ciblé sur la santé, l'éducation et l'agriculture. Relevante que son projet sur la réduction de la mortalité maternelle chez les femmes autochtones démarrerait en février 2005, la délégation a en outre déclaré qu'elle aimerait organiser une réunion avec les services du FNUAP en vue d'échanger des informations.

104. Pour ce qui était de la composante du programme relative à l'égalité entre hommes et femmes, les délégations ont constaté avec satisfaction que le programme visait à renforcer, avec la participation des femmes autochtones, le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Une délégation a demandé si le FNUAP collaborerait avec d'autres organismes des Nations Unies dans ce domaine. Notant que le Fonds prévoyait d'apporter un appui aux Secrétariat présidentiel à la condition féminine, une délégation a déclaré que les pouvoirs publics devaient améliorer la situation financière du secrétariat.

105. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations pour leurs observations encourageantes et leurs suggestions. Se référant à l'une de ces observations, elle a déclaré que le texte du document serait révisé afin d'indiquer que l'appui apporté par un pays pour la fourniture de contraceptifs ne serait pas éliminé. Elle a assuré le Conseil d'administration que le programme exécuté au Guatemala s'attacherait à répondre aux besoins de la population autochtone, en particulier pour réduire la mortalité maternelle. Pour ce qui était de la question de l'égalité entre hommes et femmes, elle a confirmé que le FNUAP participerait à des programmes communs associant d'autres organismes des Nations Unies. Elle a relevé les inquiétudes exprimées concernant la pérennité de l'utilisation de contraceptifs et déclaré que le FNUAP ferait tout son possible pour mobiliser les ressources nécessaires. Elle a accueilli avec satisfaction la suggestion d'organiser une réunion d'échanges d'informations entre le FNUAP et le pays qui prévoyait de lancer un projet global au Guatemala.

106. Le Conseil d'administration a pris acte du projet de programme de pays pour le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/5) et des observations faites à ce sujet.

IX. Programme consultatif technique

107. Le Directeur adjoint de la Division de l'appui technique a présenté le rapport intitulé « Examen à mi-parcours du Programme consultatif technique » (DP/FPA/2004/16). Il a noté les principaux changements apportés au Programme consultatif technique (PCT) durant la période en cours (2002-2005) et souligné que l'examen à mi-parcours ne portait que sur six à neuf mois d'exécution du Programme. Il était toutefois clair que l'orientation suivie était la bonne et le FNUAP présenterait en temps utile une version plus achevée du rapport sur l'incidence du Programme.

108. Les délégations ont félicité le FNUAP des efforts entrepris pour renforcer les compétences essentielles, élargir l'éventail de compétences offertes par le

Programme et promouvoir la coopération Sud-Sud. Elles ont souligné l'importance de cibler les besoins et priorités des pays bénéficiant du Programme et de bien prendre en compte la diversité de leurs besoins, de leurs stratégies et de leurs capacités humaines et institutionnelles. Relevant que l'examen à mi-parcours semblait être avant tout un exercice interne, elles ont demandé si des consultations externes avaient eu lieu lors de la préparation de l'examen.

109. Les délégations ont souligné qu'il était important que le FNUAP continue de veiller à ce que les services de santé génésique reçoivent les fonds et l'attention requis dans le cadre des processus de planification et d'élaboration des politiques et du budget de chaque pays. Les équipes d'appui technique aux pays bénéficiant du PCT devraient contribuer et se conformer à des processus placés sous la direction des pays, tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les approches sectorielles, les bilans communs de pays (BCP) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

110. Les délégations ont mis en avant la nécessité de faire mieux comprendre la stratégie du FNUAP, d'en améliorer la mise en œuvre et d'orienter l'appui technique en ce sens. Il était également important que les équipes d'appui technique aux pays disposent de la souplesse d'action nécessaire. Une délégation s'est demandée avec inquiétude dans quelle mesure les équipes d'appui technique contribuaient au niveau des pays à renforcer les capacités et à affermir l'engagement des pouvoirs publics. Notant que l'efficacité de ces équipes devait se mesurer à la valeur qu'elles ajoutaient en termes d'engagement du pays, la délégation s'est interrogée sur l'opportunité de s'appuyer autant sur des équipes régionales. Elle s'est demandée également si la configuration actuelle du PCT était valable à long terme et s'est dite prête à explorer, avec le FNUAP, d'autres approches qui seraient mieux adaptées aux besoins des pays en matière d'appui à long terme et de savoir-faire technique.

111. Relevant que, du fait de la brièveté de la période sur laquelle portait l'examen à mi-parcours, il n'était pas possible de tirer des conclusions précises en ce qui concernait les produits et les résultats du Programme consultatif technique, les délégations ont demandé qu'un rapport sur l'incidence du Programme soit présenté au Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2005. Elles se sont enquis de la possibilité d'harmoniser le cycle du PCT avec ceux du plan de financement pluriannuel et du budget d'appui biennal et ont demandé qu'à l'avenir les rapports contiennent des informations sur la façon dont le PCT avait contribué aux objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel. Les délégations ont également demandé des informations complémentaires sur les partenariats stratégiques du FNUAP et ont encouragé le Fonds à renforcer les partenariats établis avec la FAO, l'OIT et l'UNESCO. Enfin, une délégation a demandé si les équipes d'appui technique collaboraient en aucune façon avec le Centre de contact sous-régional du PNUD.

112. La Directrice de la Division d'appui technique a remercié les délégations de leurs observations constructives. Tout en relevant que l'examen à mi-parcours du Programme consultatif technique était un exercice interne, elle a souligné qu'il avait été demandé aux bureaux de pays d'y contribuer. En temps utile, on procéderait à une évaluation externe qui prendrait en compte les avis des homologues nationaux, des institutions nationales et régionales, des bureaux de pays ainsi que des autres partenaires de développement. Elle a fait remarquer que le PCT était un programme modeste, doté de ressources relativement limitées, et a confirmé que les équipes

d'appui technique aux pays collaboraient fréquemment avec d'autres équipes, notamment avec celles du Centre de contact sous-régional du PNUD et celles d'ONUSIDA et de l'UNICEF.

113. Le Directeur adjoint de la Division de l'appui technique a remercié les délégations de leurs observations constructives. Il a indiqué que le FNUAP, à la demande du Conseil d'administration, continuerait de renforcer et à d'étendre ses partenariats stratégiques avec divers organismes des Nations Unies. Certaines des équipes d'appui technique du FNUAP collaboraient déjà avec des équipes d'ONUSIDA, ainsi qu'avec l'OIT et la FAO. Le Fonds était en train d'établir un catalogue de l'ensemble des équipes et mécanismes régionaux du système des Nations Unies. Le Directeur adjoint a souligné que le renforcement des capacités au niveau du pays était une fonction essentielle des équipes d'appui technique, qui impliquait une coopération Sud-Sud. Il a précisé que les équipes d'appui technique identifiaient les institutions qui avaient la capacité de fournir une assistance technique dans leur propre pays et de contribuer à la coopération Sud-Sud. Une des activités essentielles des équipes d'appui technique était d'assurer le respect de l'orientation stratégique du FNUAP.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/28 : Rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme consultatif technique.

Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP

XII. Audit et contrôle internes

115. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé du PNUD d'avoir présenté, au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le rapport commun relatif au cadre proposé pour le règlement des problèmes évoqués dans les rapports d'audit interne (DP/2004/CRP.8-DP/FPA/2004/CRP.5).

116. Les délégations ont accueilli favorablement le cadre harmonisé proposé par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, qui marquait un progrès sensible. Les objectifs, les calendriers et les indicateurs étaient clairement spécifiés, ce qui permettrait au Conseil d'administration de suivre les progrès réalisés dans le règlement des problèmes évoqués dans les rapports annuels sur l'audit et le contrôle internes présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS. Les délégations ont encouragé ces trois organismes à rendre ce cadre aussi concret et détaillé que possible et ont relevé qu'il serait important de préciser les actions à prendre dans le cadre des stratégies présentées.

117. Les délégations ont fait observer que le format proposé ne devrait pas se substituer à la partie narrative des rapports d'audit, mais plutôt la compléter. Elles ont proposé que son utilisation soit étendue à d'autres services du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et indiqué qu'il serait utile que d'autres organismes, notamment l'UNICEF, adoptent le même format.

118. L'Administrateur associé du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP, le fonctionnaire responsable de la Division des services de contrôle interne du FNUAP, le responsable du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD et le chef du Service financier de l'UNOPS, après avoir constaté avec plaisir que les délégations avaient approuvé le cadre proposé, ont déclaré qu'ils

étaient prêts à mettre en œuvre ce cadre et qu'ils le mettraient à la disposition d'autres agences et organismes.

119. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/39 sur l'audit et le contrôle internes.

XIV. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Programme des Nations Unies pour le développement

120. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport sur la suite donnée par le PNUD à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA (DP/2004/CRP.9) et ont relevé en particulier que le rapport montrait avec clarté et précision quels étaient les avantages comparatifs du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida. Le PNUD ne présentait toutefois pas clairement les modalités qu'il avait adoptées (formation du personnel, programmation, niveau des ressources, plan stratégique) pour lutter contre l'épidémie.

121. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à renforcer encore la cohérence des actions entre les organisations au niveau du pays et souligné l'importance de mettre en œuvre l'approche des « trois uns » – un cadre convenu d'action contre le VIH/sida, pour la coordination des activités de tous les partenaires, un organisme national de coordination de la lutte contre le sida doté d'un mandat multisectoriel, et un système convenu de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale.

122. Les délégations ont prié instamment le PNUD et le FNUAP de continuer de renforcer le partenariat ONUSIDA, en particulier au niveau du pays, et de faire en sorte que le coordonnateur de pays pour ONUSIDA soit intégré dans l'équipe de pays des Nations Unies. Elles ont aussi encouragé le PNUD et le FNUAP à établir, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres partenaires, un format de rapport harmonisé, axé sur les résultats, afin de rendre compte, chaque année, des activités relatives au VIH/sida au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA, ainsi qu'au Conseil d'administration.

123. Le chef du Groupe VIH/sida du PNUD a confirmé que les trois institutions s'employaient activement à mettre en œuvre l'approche des « trois uns », qui, conçue collectivement, était à la base de toutes leurs activités dans le domaine du VIH/sida. L'Équipe spéciale interorganisations, comprenant 30 pays, recherchait les moyens de renforcer la coordination entre les organisations. L'oratrice a toutefois indiqué qu'il était difficile de trouver les ressources nécessaires pour gérer le programme efficacement. Le système Atlas serait utile pour la collecte de données sur les ressources nécessaires au programme. Des informations complémentaires sur les avantages comparatifs du PNUD seraient communiquées lors de la première session ordinaire de janvier 2005.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/40 sur la suite donnée par le FNUAP et le PNUD à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

Fonds des Nations Unies pour la population

125. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP, a souligné que le Fonds était résolu à ce que les activités faisant suite aux recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA fassent réellement une différence dans la vie des personnes concernées. Le chef du service VIH/sida du FNUAP a présenté le rapport du Fonds intitulé : Mise en œuvre des recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA (DP/FPA/CRP.6). Il a déclaré que, dans le cadre de ses efforts de coordination, d'harmonisation et de suivi de la performance, le FNUAP s'était engagé à mettre en œuvre les « trois uns » et à élaborer des plans conjoints d'appui à l'exécution par l'intermédiaire des groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/sida. Le FNUAP s'attachait particulièrement à développer les capacités au niveau du pays, à répondre aux besoins des femmes et des filles, à établir des partenariats avec la société civile, y compris les personnes vivant avec le VIH/sida, et à élaborer un programme global en matière de préservatifs.

126. Les délégations ont noté que le rapport du FNUAP était précis et allait droit au but. Elles ont accueilli avec satisfaction la place accordée à la valeur ajoutée par le FNUAP dans la lutte contre le VIH/sida, en l'occurrence dans les relations entre santé sexuelle et santé génésique, dans l'émancipation des femmes, et dans les aspects liés à l'égalité des sexes et aux besoins des jeunes. Les délégations étaient favorables aux suggestions faites dans le rapport du FNUAP sur l'harmonisation de la présentation des rapports au Conseil de coordination du Programme ONUSIDA et au Conseil d'administration.

127. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2004/40 : suite donnée par le PNUD et le FNUAP à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

XIII. Questions diverses

Rapport sur le partenariat PNUD-ONUDI

128. Le Directeur général de l'ONUDI et l'Administrateur du PNUD ont présenté un rapport officiel sur le partenariat stratégique récemment institué entre les deux organisations. Ils ont donné des exemples de la synergie entre les deux organisations, et notamment de l'approche à moyen terme, à deux volets, adoptée en matière de coopération technique, de décentralisation et de représentation sur le terrain.

129. Pour ce qui était du portefeuille de coopération technique, l'ONUDI continuerait de recentrer ses contributions et élaborerait un programme d'exécution pour les programmes de développement économique au niveau du système des Nations Unies. Pour ce qui était de la représentation sur le terrain et de la décentralisation, le partenariat stratégique établi avec le PNUD faciliterait la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission du secteur privé et du développement créée par le Secrétaire général tandis que l'ONUDI collaborerait avec le PNUD pour élaborer un nouveau modèle de représentation sur le terrain.

Réunion officielle de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

130. Le Conseil d'administration a tenu une réunion officielle de haut niveau sur le thème « Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique : ouvrir la voie pour l'action en 2005 et au-delà ». Au cours de cette réunion, des discours ont été prononcés par les orateurs suivants : le Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo; le Président du Malawi, Bingu wa Mutharika; le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Jack Straw; la Directrice exécutive d'Habitat, M^{me} Anna Kajumulo Tibaijuka; et M. Jeffery Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les objectifs du Millénaire pour le développement et Directeur du Projet objectifs du Millénaire.

131. De nombreuses questions d'une importance critique pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ont été examinées au cours de la réunion, notamment : les défis posés au développement de l'Afrique et le rôle de la communauté internationale; les travaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); les travaux de la Commission pour l'Afrique; l'importance que revêt l'année 2005 dans les efforts déployés au niveau mondial pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; les activités du Projet objectifs du Millénaire, et les stratégies de croissance pour l'Afrique.

Présentation d'un modèle pour les rapports futurs sur les plans de financement pluriannuels

132. Conformément aux documents DP/2004/4 et DP/2004/CRP.6, le PNUD a présenté au Conseil d'administration, pour examen, un modèle pour les futurs rapports sur les plans de financement pluriannuels. Une maquette avait été préparée pour illustrer les idées les plus récentes concernant la façon dont l'organisation avait l'intention de faire rapport sur la performance et les résultats à compter de la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2005.

133. La nouvelle génération de rapports sur les plans de financement pluriannuels fournirait au Conseil d'administration une analyse plus intégrée de la performance, accompagnée de données collectées auprès de diverses sources. L'intérêt de la maquette était de montrer comment les rapports au Conseil d'administration seraient organisés à l'avenir, sous réserve évidemment des améliorations qui seraient apportées sur la base des observations du Conseil d'administration et du dialogue interne en cours.

Réunion officielle du FNUAP

134. Le FNUAP a organisé deux consultations officielles, la première sur l'appui apporté par le FNUAP aux jeunes; et la seconde sur l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP. La première consultation officielle avait été organisée en réponse à une demande des délégations qui, lors de la session annuelle, avaient souhaité que l'on organise un débat officiel sur l'évaluation multidonateurs des activités du FNUAP et de la Fédération internationale pour la planification familiale dans le domaine de la santé procréative des adolescents.

Discours d'adieu

135. Le Président du Conseil d'administration a rendu hommage à Richard Snyder et Vernon Mack, fonctionnaires du FNUAP et collaborateurs de longue date du Conseil d'administration, qui devaient prendre leur retraite à la fin de l'année. Il a fait l'éloge de leurs carrières bien remplies, de leur dévouement et de l'appui efficace qu'ils avaient fourni au Conseil d'administration. De nombreuses délégations ont présenté leurs vœux à ces deux fonctionnaires.
